



Enquête publique PLU: PROPOSITIONS ASBVO

PROJET DE RÈGLEMENT DE LA ZONE UA

Article UA.3 Accès et Voirie

3.2 Voirie

Il semble important de conserver les traits les plus ténus du patrimoine du village, le registre minéral de voirie se perd, il caractérise cependant ce village et doit être préservé et valorisé :

PROPOSITION ASBVO N°1 : ajouter dans l'article 3.2 dans la zone UA la mention en gras

« - Tous les chasse-roues, bornes, et éléments en grès comme des bancs ou des bordures devront être conservés ou remis en œuvre sur le site même lors de chantier de voirie. »

Article UA.11 Aspect extérieur

11.3 Parements extérieurs

Il semble important de conserver l'un des attributs essentiel des maisons de ville que sont les volets avec persiennes à la française. Les volets avec persiennes doivent être conservés et restitués comme élément majeur du caractère du village. Ils peuvent être associés aux volets roulants pour faciliter la vie quotidienne. La perte progressive des persiennes enlaidit gravement le village.

PROPOSITION ASBVO N°2 : remplacer dans l'article 11.3 dans la zone UA la mention en gras

Supprimer : « Les volets seront composés de larges plages verticales et confortés de barres transversales sans adjonction de barres transversales et persiennées »

Remplacer : « Les volets seront en bois avec persiennes à lames à la française. Ils ne devront pas être supprimés même lors de la pose de volets roulants. Ils devront être restitués lors des travaux de ravalement s'ils n'existent plus. »

PROJET DE RÈGLEMENT DE LA ZONE 1AU

Article 1AU 10 Hauteur des constructions

10. 3 Dans la zone 1AUb

Il semble raisonnable de diminuer d'un étage la hauteur des constructions et de se rapprocher de la hauteur envisagée en zone 1AUa c'est-à-dire **R+1+C**. A défaut, il semble intéressant de morceler la volumétrie des constructions prévues afin d'alterner les hauteurs. Ceci afin de diminuer l'aspect massif du bâtiment attendu et de bien marquer le primat du donjon dans le nouveau quartier envisagé. Cette variation des hauteurs de toitures en secteur 1 permettra une meilleure transition avec le secteur 2.

Si l'équilibre quantitatif du nombre de logement n'est plus atteint par la baisse d'un niveau, il semble intéressant de revoir l'ensemble des secteurs 1 et 2. La forme maison-patio est-elle la meilleure formule ? La disposition des bâtiments frontalement aux voies ferrées est-elle la meilleure disposition ?

PROPOSITION ASBVO N°3 : ajouter dans l'article 10.3 dans la zone 1AUb la mention en gras « -Dans le secteur 1 : la hauteur des constructions **ne devra pas être uniforme, elle est limitée à R+2+combles.** »